DES PREUVES AVANT TOUT

RAPPORT ANNUEL 2013–2014

Le savoir au service du public

Council of Canadian Academies
Conseil des académies canadiennes

ACADÉMIES MEMBRES

Les membres fondateurs du Conseil des académies canadiennes sont :

LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA (SRC) :

La SRC est le principal organisme national regroupant d'éminents scientifiques, chercheurs et gens de lettres au Canada. La SRC a pour objectif premier de promouvoir l'acquisition du savoir et la recherche en arts et en sciences. La Société est composée de près de 2 000 membres, hommes et femmes, choisis par leurs pairs pour leurs réalisations exceptionnelles en sciences naturelles, en sciences sociales, en sciences humaines et dans les arts. La SRC s'attache à reconnaître l'excellence universitaire, à conseiller les gouvernements et les organisations, ainsi qu'à promouvoir la culture canadienne.

L'ACADÉMIE CANADIENNE DU GÉNIE (ACG) :

L'ACG est l'organisme national par l'entremise duquel les ingénieurs les plus chevronnés et expérimentés du Canada offrent au pays des conseils stratégiques sur des enjeux d'importance primordiale. Fondée en 1987, l'ACG est un organisme indépendant, autonome et à but non lucratif. Les membres de l'ACG sont nommés et élus par leurs pairs en reconnaissance de leurs réalisations exceptionnelles et de leurs longs états de service au sein de la profession d'ingénieur. Au nombre d'environ 600, les membres de l'ACG s'engagent à faire en sorte que les connaissances expertes en génie du Canada soient appliquées pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

L'ACADÉMIE CANADIENNE DES SCIENCES DE LA SANTÉ (ACSS) :

L'ACSS reconnaît les personnes qui ont à leur actif de grandes réalisations dans le domaine des sciences de la santé au Canada. Fondée en 2004, l'ACSS compte quelque 400 membres et en élit de nouveaux chaque année. L'organisation est dirigée par un conseil d'administration et un comité exécutif bénévoles. La première fonction de l'ACSS consiste à fournir en temps opportun des évaluations éclairées et impartiales sur des questions urgentes qui touchent la santé des Canadiens et des Canadiennes. L'ACSS surveille également les événements mondiaux reliés à la santé, afin d'améliorer l'état de préparation du Canada en la matière, et assure une représentation du pays en sciences de la santé sur le plan international. L'ACSS fait autorité au nom de la collectivité multidisciplinaire des sciences de la santé.

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente et de la présidente du conseil des gouverneurs • **2**

À propos du Conseil des académies canadiennes • **4**

À la rencontre de membres • **8**

Alimenter les débats, étayer les décisions • **12**

Rapports complétés en 2013–2014 • **18**

Regard vers l'avenir : Évaluations en cours • **24**

Conclusion • **28**

Annexe I – Profil de l'organisme • **29**

Annexe II – Conseil des gouverneurs, comité consultatif scientifique et personnel du Conseil des académies canadiennes • **33**

Annexe III – États financiers : Exercice 2013–2014 • **37**

Annexe IV – Énoncé des politiques de placement • **45**

Council of Canadian Academies
Conseil des académies canadiennes

180, rue Elgin, bureau 1401, Ottawa (Ontario) K2P 2K3
Téléphone : 613 567-5000 Télécopieur : 613 567-5060
www.scienceadvice.ca | @scienceadvice

MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Elizabeth Dowdeswell, O.C.
Présidente-directrice générale

Margaret Bloodworth, C.M.
Présidente du conseil des gouverneurs

La CAC a encore une fois connu une année fort occupée et fructueuse. Nous sommes heureux d'avoir publié six rapports faisant autorité, étayés par des données probantes, abordant des sujets aussi divers que la recherche-développement, l'innovation, les sciences de la mer et la santé humaine. Nous avons de plus publié une synthèse unique et concise de sept évaluations antérieures du CAC : *Paradoxe dissipé : Pourquoi le Canada est fort en recherche et faible en innovation*. Ce rapport a été préparé par deux membres de comités passés et par le président inaugural du CAC. Leur analyse a alimenté la réflexion de ceux qui œuvrent dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation quant à la meilleure façon de préparer le Canada pour l'avenir. De l'avis général, *Paradoxe dissipé* a été bien accueilli et constituera pour plusieurs une ressource de premier plan pendant plusieurs années, à l'instar de nos autres évaluations produites en 2013–2014, qui nous décrivons dans le présent document.

Notre travail est rendu possible grâce à la contribution de nos experts bénévoles. Depuis 2005, nous avons eu la chance de collaborer avec plus de 700 esprits canadiens et étrangers des plus remarquables. Ces experts sont issus des rangs universitaires, de nos académies membres, du secteur privé et de la société civile. L'ensemble de leur contribution bénévole aux politiques publiques a été évalué à 16 millions de dollars. Nos experts réalisent des évaluations exhaustives sur des sujets complexes et parfois délicats. Ils sont appelés à examiner les données et les études publiées et, ensuite, à élaborer un rapport impartial qui fournit une base de renseignements sur ce que nous connaissons et ce que nous ignorons d'un sujet donné.

La perspicacité de nos bénévoles nous permet de fournir aux décideurs canadiens et au public canadien les faits et les connaissances dont ils ont besoin pour tenir des discussions éclairées sur certaines des questions les plus pressantes pour notre pays et la communauté mondiale. C'est grâce à nos bénévoles que le CAC a pu croître et devenir un organisme respecté, réputé pour ses analyses fiables et impartiales, et notre rapport annuel présente certains membres exceptionnels du milieu canadien de la recherche qui ont si généreusement offert de leur temps.

La contribution de nos commanditaires doit, elle aussi, être reconnue. Ils ont la clairvoyance de soumettre des questions qui leur permettront d'approfondir leur compréhension de l'état des connaissances sur lesquelles ils s'appuient pour élaborer des politiques judicieuses. En 2013–2014, 12 comités du CAC travaillaient activement à produire les analyses exhaustives requises pour répondre aux questions complexes qui sous-tendent les évaluations. Les rapports publiés au cours de l'exercice financier ont été préparés à la demande d'un éventail de commanditaires, parmi lesquels on compte la province de l'Ontario, un consortium d'universités intéressées par les sciences de la mer et divers ministères fédéraux, dont certains faisaient affaire avec le CAC pour la première fois.

C'est avec optimisme que nous envisageons la prochaine année et l'avenir du CAC, puisque nous continuons de constater le vif intérêt que suscitent les travaux qu'il réalise. Nous sommes heureux de servir de ressource aux gouvernements et au public canadiens et nous continuerons, grâce au travail de nos experts bénévoles et de notre personnel extrêmement dévoué et compétent, de synthétiser les faits de manière à éclairer la discussion publique des enjeux qui sont cruciaux pour l'avenir de notre pays.

Elizabeth Dowdeswell, O.C.
Présidente-directrice générale

Margaret Bloodworth, C.M.
Présidente du conseil des gouverneurs

À PROPOS DU CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES

Les évaluations sont la raison d'être du Conseil des académies canadiennes. Le travail accompli par le CAC couvre un large éventail de connaissances scientifiques. Le CAC retient l'acception englobante de « science », qui désigne ainsi tant les sciences naturelles, les sciences sociales, les sciences de la santé et le génie que les lettres.

Le CAC évalue des questions provenant de deux sources distinctes 1) certaines qui lui sont posées par le gouvernement fédéral, en vertu de l'accord de financement conclu avec le CAC, et 2) d'autres qui lui viennent de commanditaires sans lien avec cet accord de financement, tels que des organisations non gouvernementales, des acteurs du secteur privé et d'autres ordres de gouvernement. Les évaluations du CAC sont réalisées par des comités d'experts bénévoles de disciplines diverses qui recueillent et synthétisent les preuves disponibles dans le but de relever les lacunes sur le plan des connaissances, d'établir les forces et les faiblesses du Canada et d'examiner les tendances internationales afin de décrire le contexte dans lequel les décisions politiques doivent être prises. Le CAC s'applique systématiquement à recruter les experts les plus brillants parmi ses académies membres, au sein de divers secteurs d'activité et à l'étranger pour réunir la somme considérable de connaissances voulue pour alimenter ses évaluations. Tous ses rapports doivent être approuvés par le conseil des gouverneurs du CAC afin de confirmer que les processus du CAC ont été respectés. De plus amples informations sur le CAC, sur sa structure de gouvernance et sur ses activités peuvent être trouvées à l'annexe I du présent rapport.

ÉVALUATION DU CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES

Au cours de l'exercice 2013–2014, deux initiatives de mesure distinctes ont été entreprises pour évaluer l'efficience et l'efficacité opérationnelle et le retentissement du CAC. Une vérification du rendement a été réalisée par le cabinet Hickling Arthurs Low en juin 2013. Les résultats de la vérification ont confirmé l'efficacité opérationnelle du CAC sur les plans du temps et des ressources. Les vérificateurs énoncent en outre ceci dans leur rapport final : « Nous constatons que le CAC s'est acquis une solide réputation au Canada pour la grande qualité de ses rapports. Les commanditaires questionnés […] ont indiqué que la crédibilité du CAC s'accroît, reflétant un admirable rendement pour une si jeune organisation. »

Un comité indépendant de trois membres a également réalisé une évaluation externe du CAC au cours du dernier exercice. Ayant examiné les données disponibles et procédé à une longue série d'entrevues, le comité a tiré les conclusions suivantes :

- Il n'existe aucune autre entité actuellement en mesure d'accomplir le travail fourni par le CAC;
- Le CAC a eu une influence substantielle sur des politiques et programmes dans plusieurs domaines et, compte tenu de son approche méthodologique rigoureuse, il devrait continuer d'exercer une influence des plus positives pour le gouvernement du Canada, les leaders d'opinion et la société canadienne;
- Le CAC fonctionne de manière efficiente, efficace et économique.

Ensemble, ces deux initiatives fournissent des informations importantes sur la façon dont fonctionne le CAC et confirment sa grande utilité pour les responsables des politiques scientifiques. Les observations des vérificateurs et du comité d'évaluation aideront au CAC à orchestrer son avenir et à établir son prochain plan stratégique. De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site Web du CAC.

VISION

Être la voix de confiance du savoir scientifique au service du public.

MISSION

Fournir aux Canadiens :

- les meilleurs connaissances scientifiques disponibles, dans le but d'alimenter le débat et de servir de source d'informations pouvant éclairer la prise de décision;
- des évaluations indépendantes faisant autorité et fondées sur des preuves portant sur le savoir scientifique qui sous-tend les questions d'intérêt public d'aujourd'hui et de demain;
- une voix pour le savoir scientifique, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

PROPOSITION DE VALEUR

Le Conseil des académies canadiennes apporte un éclairage et des éléments probants qui viennent enrichir l'élaboration des politiques publiques et la prise de décision au Canada. Pour ce faire, il met à profit le savoir collectif des plus brillants esprits afin de contribuer à l'élaboration d'évaluations d'experts approfondies sur les enjeux les plus importants pour la population canadienne.

LE CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES EN CHIFFRES

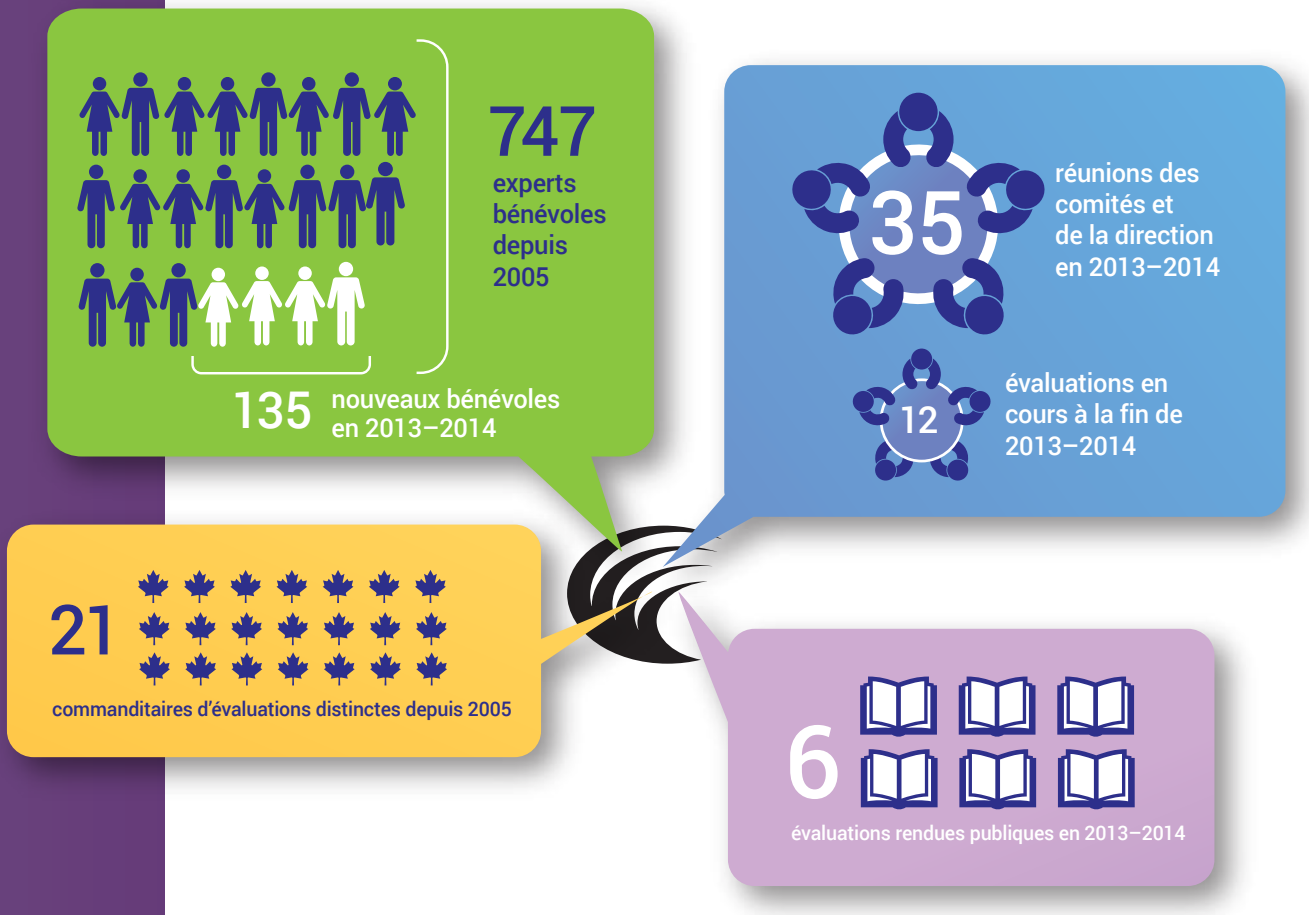

À LA RENCONTRE DE MEMBRES

Le Conseil des académies canadiennes ne pourrait fonctionner sans la sagesse et l'expérience qu'apportent ses bénévoles à ses comités, à son conseil des gouverneurs et à son comité consultatif scientifique. Les membres présentés ici sont représentatifs du talent qui existe au sein des académies membres du CAC.

Carol P. Herbert, MACSS, professeure de médecine familiale et ancienne doyenne, Faculté de médecine et de médecine dentaire Schulich, Université Western.

La Dre Herbert est membre du conseil des gouverneurs du CAC et membre fondatrice de l'Académie canadienne des sciences de la santé. Tout au long de sa carrière de médecin, d'enseignante et de chercheuse, elle a travaillé à améliorer l'accès des Canadiens aux soins médicaux par le biais d'initiatives de réseautage en santé et de recherches participatives. Ayant reçu de nombreux prix récompensant l'ensemble de sa carrière et son leadership, la Dre Herbert est en outre membre associée étrangère de l'Institute of Medicine des National Academies of Science des États-Unis.

Claude Lajeunesse, MACG, conseil d'administration, Énergie atomique du Canada limitée.

Claude Lajeunesse, ingénieur nucléaire, a été membre du comité d'experts du CAC sur l'état de la R-D industrielle, un sujet qui lui est très familier. Il est président du conseil d'administration du Groupement Aéronautique de Recherche et Développement en eNvironnement et a été président et chef de la direction de l'Association des industries aérospatiales du Canada (AIAC). M. Lajeunesse est également recteur émérite à la fois de l'Université Concordia et de l'Université Ryerson; c'est sous sa direction que l'Institut polytechnique Ryerson est devenu l'Université Ryerson.

Robert L. Evans, MACG, professeur émérite, génie mécanique, Université de la Colombie-Britannique.

Membre du comité d'experts sur la compétitivité de l'industrie canadienne au regard de l'utilisation de l'énergie, M. Evans a été à la fois doyen associé de la Faculté des sciences appliquées et directeur du Département de génie mécanique de l'Université de la Colombie-Britannique. Il est le directeur fondateur du Clean Energy Research Centre à cette université et est l'auteur de *Fueling Our Future: An Introduction to Sustainable Energy*, qui a été mis en nomination en 2007 pour le Prix Donner. M. Evans étudie la question des ressources d'énergie de remplacement depuis les années 1970, alors qu'il était à la tête de la direction de l'Économie d'énergie et des Technologies énergétiques au gouvernement de la Colombie-Britannique.

Barry Wellman, MSRC, professeur, titulaire de la chaire S.D. Clark, Département de sociologie, Université de Toronto

Barry Wellman est réputé pour ses travaux sur les réseaux sociaux et informatiques, une compétence tout indiquée pour le comité d'experts sur les institutions de la mémoire collective et la révolution numérique. Il dirige le NetLab de l'Université de Toronto, a coécrit l'ouvrage primé *Networked: The New Social Operating System* et est président émérite des sections des technologies communautaires et informatiques et de la Sociologie communautaire et urbaine de l'American Sociological Association. M. Wellman est également membre du Centre for Advanced Studies de Toronto d'IBM.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES EXPERTS BÉNÉVOLES

CANADA **562**

ÉTATS-UNIS **110**

ROYAUME-UNI **35**

FRANCE **6**

AUSTRALIE **5**

FINLANDE **4**

NORVÈGE **4**

PAYS-BAS **4**

SUÈDE **4**

ALLEMAGNE **3**

BELGIQUE **2**

NOUVELLE-ZÉLANDE **2**

AFRIQUE DU SUD **2**

SUISSE **2**

AUTRICHE **1**

CHINE **1**

ITALIE **1**

Depuis 2005, le CAC a tiré profit de plus de 16 millions de dollars en heures de travail bénévole de la part de nos experts, une contribution significative aux politiques publiques basées sur les données probantes.

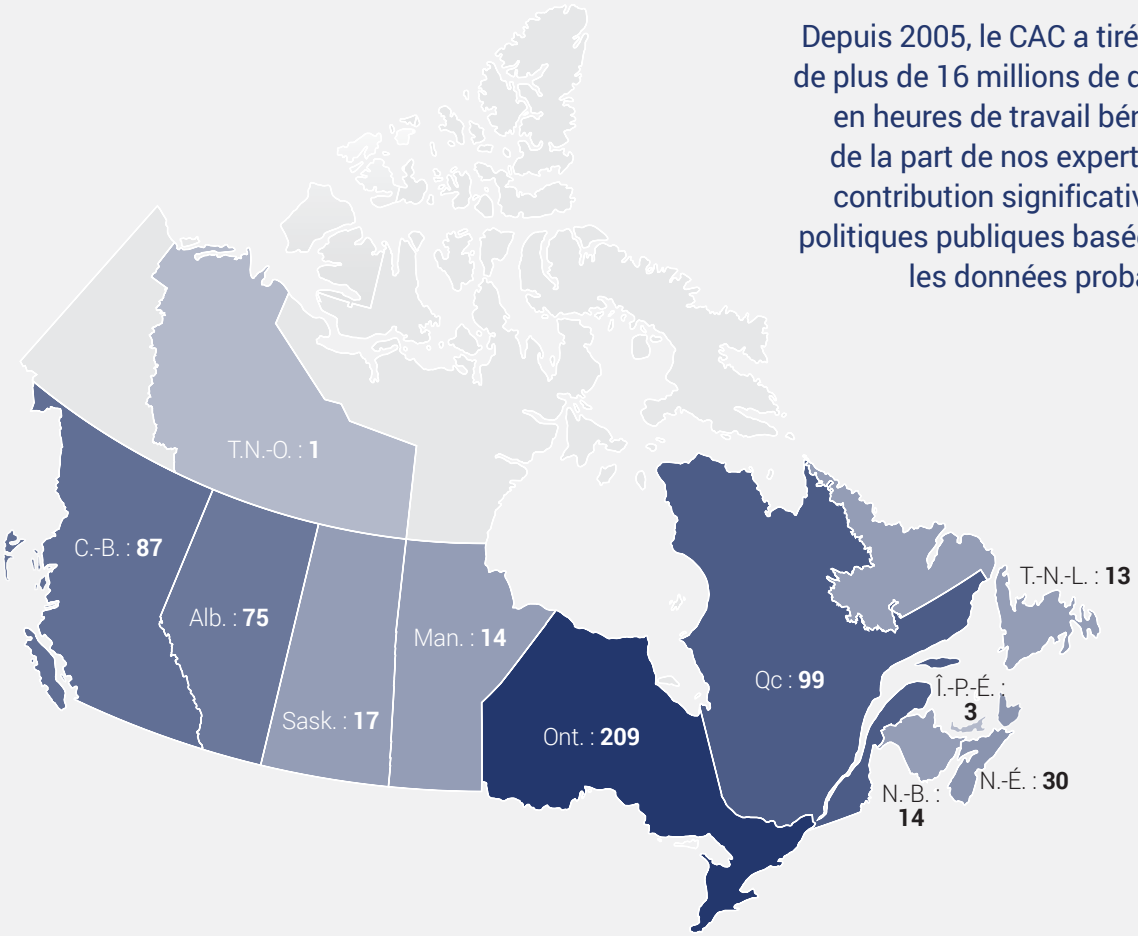

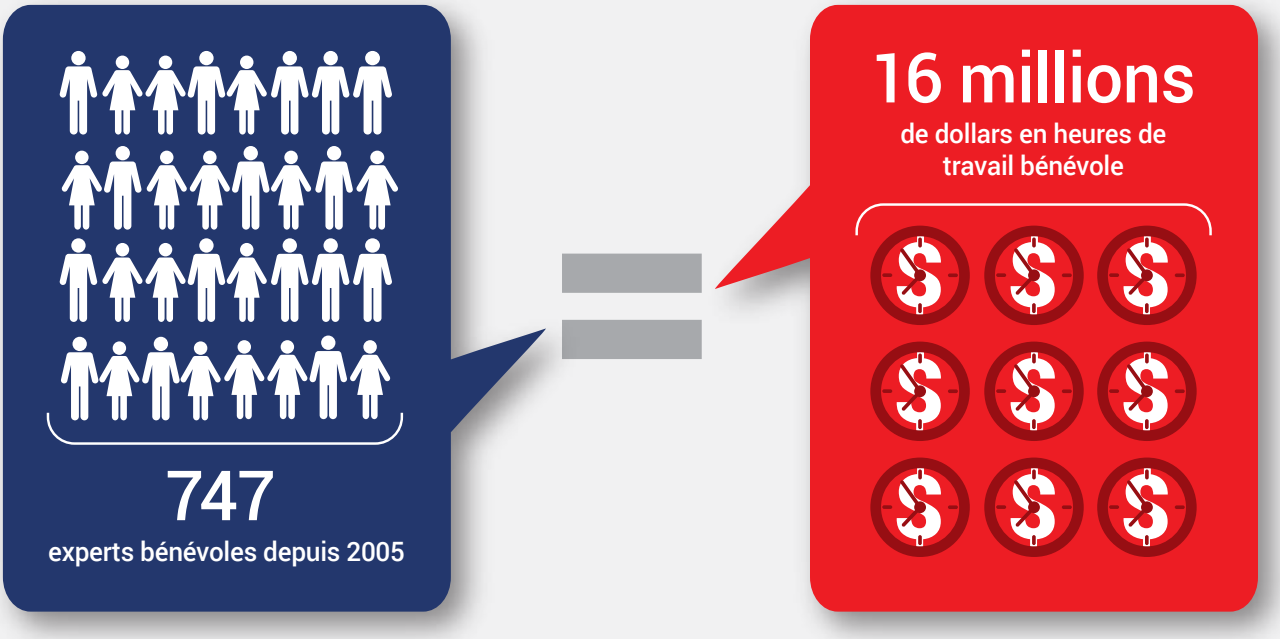

ALIMENTER LES DÉBATS, ÉTAYER LES DÉCISIONS

Les décideurs politiques cherchent à tirer des avantages concurrentiels et à mettre à contribution le pouvoir de transformation des sciences et des technologies émergentes afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population canadienne. Pour ce faire, ils doivent pouvoir s'appuyer sur des données fiables. Compte tenu de la rapidité et de l'ampleur des changements qui se dessinent, de la prolifération des informations recueillies et de la complexité du contexte mondial, l'évaluation judicieuse de ces données n'a jamais été aussi cruciale. Les éclairages apportés par les évaluations du CAC alimentent les débats et contribuent à étayer les décisions.

Dans le rapport qu'il a publié en septembre 2013, un comité d'évaluation externe formé d'éminents experts a examiné si le CAC avait obtenu le retentissement escompté. Le comité a reconnu que « mesurer l'influence d'un rapport sur les politiques n'était pas toujours simple. L'élaboration des politiques suit divers cycles et est influencée par un certain nombre de facteurs (économiques, politiques et sociaux) ». Considérant ces facteurs et l'âge relativement jeune du CAC, le comité « a été frappé de constater que certains rapports avaient eu une influence directe sur des politiques ».

Le retentissement des évaluations entreprises à ce jour par le CAC varie tant en ce qui a trait à son degré qu'à sa nature. L'élaboration des politiques prend du temps et, par conséquent, l'influence que peut avoir un rapport n'est pas toujours facile à jauger à court terme. Il est toutefois évident que les rapports publiés en 2013–2014 par le CAC ont alimenté d'importantes conversations au Canada et à l'étranger.

Voici un échantillon des diverses façons dont ces rapports ont été mis à profit et des réactions qu'ils ont suscitées :

- *L'état de la R-D industrielle au Canada* a servi d'outil pour mettre à jour le *Manuel de Frascati* de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE), une référence pour les spécialistes chargés de recueillir des données en matière de recherche-développement.
- Le rapport *Les sciences de la mer au Canada : Relever le défi, saisir l'opportunité* a été utilisé par le ministère des Affaires étrangères dans le cadre d'une conférence internationale sur la recherche marine à Galway, en Irlande, à titre d'exemple du type de leadership et d'activités scientifiques qui ont cours au Canada.
- Le rapport *Effets sur la santé de l'utilisation des armes à impulsions* a été présenté à des formateurs en maniement des armes à impulsions (AI) du Service de police d'Ottawa et à des maîtres formateurs du Collège de police de l'Ontario. De plus, une présentation sur le rapport et sur ses constats a été donnée dans le cadre d'une enquête provinciale examinant l'usage de la force policière en Ontario.

Les caractéristiques des rapports du CAC

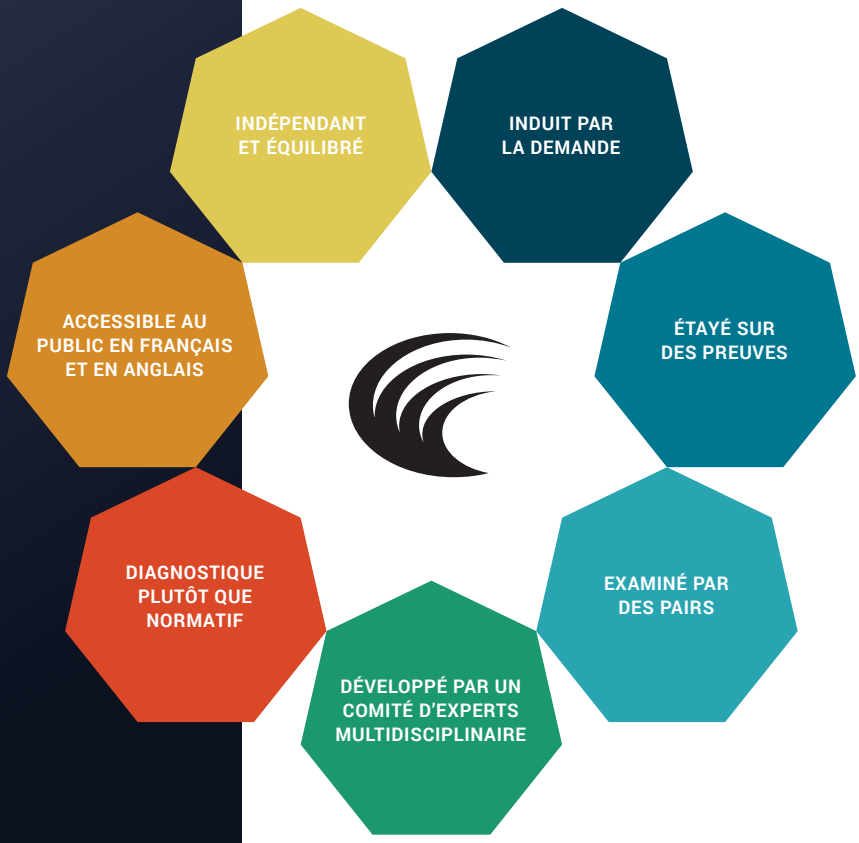

- *La sécurité alimentaire des populations autochtones dans le Nord du Canada : Évaluation de l'état des connaissances* a suscité un certain nombre d'initiatives locales visant à recueillir des fonds et des aliments au profit des collectivités nordiques autochtones. De plus, le rapport a été présenté dans le cadre de conférences internationales réunissant des décideurs, des experts et des membres du public. Le rapport a aussi été cité à maintes reprises par la Commission canadienne des affaires polaires dans son rapport du mois de mars 2014, *L'état du savoir nordique au Canada*, un ouvrage destiné à la Conférence internationale sur la planification de la recherche arctique.
- À la suite de la publication du rapport *Incidences de l'innovation : mesure et évaluation*, le gouvernement ontarien a mis sur pied un comité chargé d'examiner les programmes de soutien aux entreprises offerts par la province. Ce comité s'est appuyé dans ses travaux sur les éclairages apportés par le rapport du CAC qui portaient directement sur la mesure des résultats des programmes.

Intensité des travaux d'évaluation par exercice financier

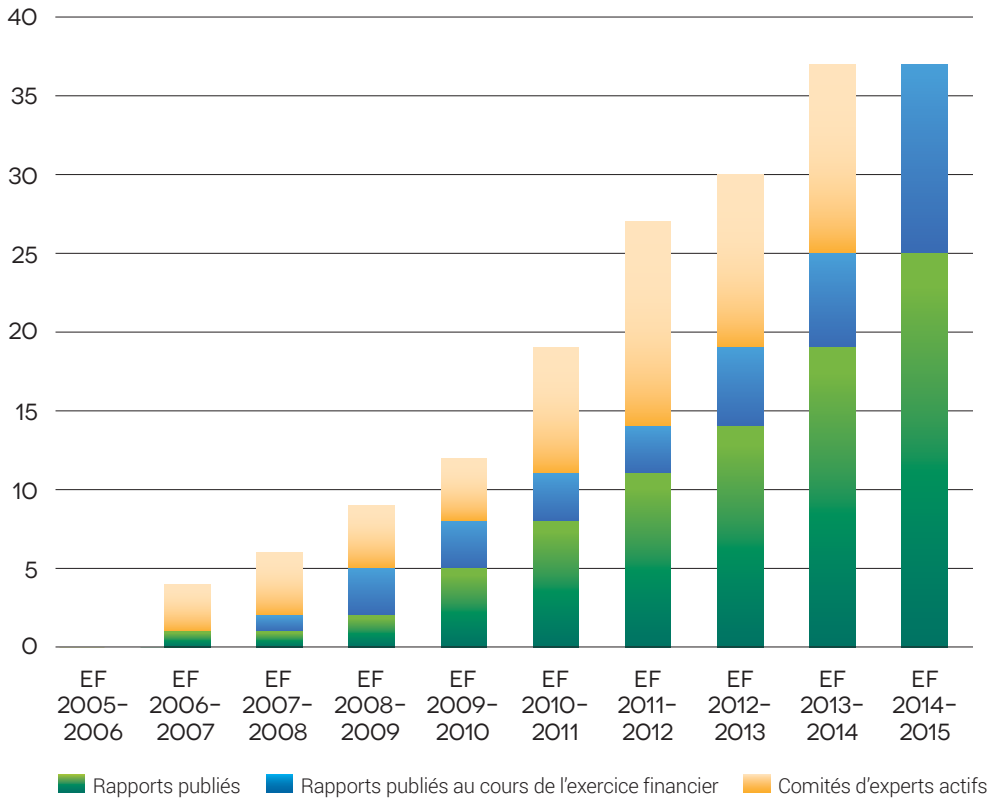

Ce graphique n'inclut pas le rapport *Catalyser l'économie numérique du Canada* (2010) ni le rapport *Paradoxe dissipé : Pourquoi le Canada est fort en recherche et faible en innovation* (2013), puisque ceux-ci sont des évaluations initiées par le CAC. La catégorie « comités d'experts actifs » inclut ceux dont les travaux étaient en cours durant l'exercice financier, au 31 mars.

Diversité des commanditaires

(Pourcentage des rapports commandités)

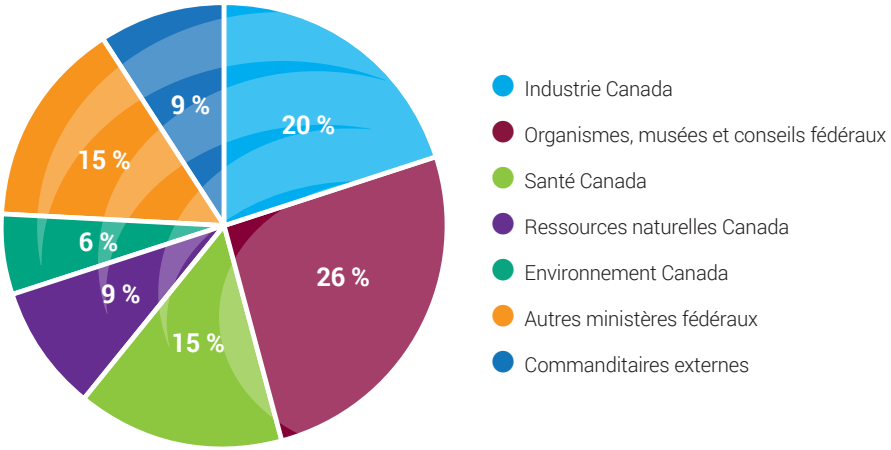

Éventail des sujets traités

(Rapports 2005 à 2013)

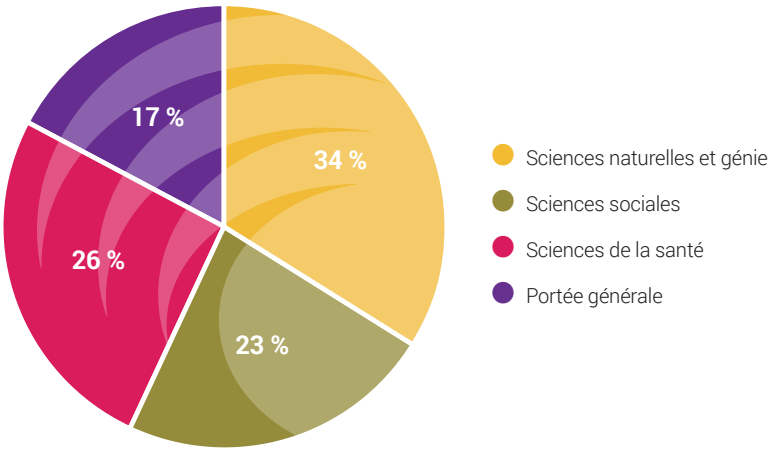

Sciences naturelles et génie – Évaluations reliées à la biologie, à la chimie, aux sciences de la Terre, à l'environnement et au génie.

Sciences sociales – Évaluations sur les affaires, l'économie, l'industrie et le milieu universitaire, entre autres.

Sciences de la santé – Évaluations sur les influences, les risques et les facteurs qui touchent la santé humaine.

Portée générale – Évaluations de portée plus large recoupant de nombreux domaines de recherche, par exemple l'évaluation *L'état de la science et de la technologie au Canada, 2012*.

RÉACTION AUX RAPPORTS PUBLIÉS EN 2013-2014

« Le rapport [*L'état de la R-D industrielle au Canada*] constitue pratiquement la seule analyse fiable réalisée conformément aux définitions et aux normes internationales. Il est de plus présenté de façon pertinente sur le plan des politiques et accessible aux décideurs politiques. »

Richard Hawkins, *Re$earch Money*, septembre 2013

« J'apprécie la contribution apportée par le CAC à la discussion politique actuelle concernant la façon de renforcer l'économie canadienne. […] J'accueille favorablement les analyses du CAC, qui nous aideront à réfléchir aux moyens d'encourager l'innovation des entreprises. [*Paradoxe dissipé*] est un excellent rapport! »

Wayne G. Wouters, greffier du Conseil privé, octobre 2013

« *Les sciences de la mer au Canada*, un rapport produit à la demande de neuf universités canadiennes engagées dans le domaine des recherches en sciences de la mer, a relevé les questions cruciales auxquelles la science doit répondre; les atouts de notre pays pour répondre à ces questions; et les problèmes d'information et de communication. Les gens des milieux universitaires, gouvernementaux et industriels ont réagi favorablement au rapport et cherchent déjà des façons d'assurer une meilleure coordination et une meilleure communication mutuelle. Ce rapport aura une incidence durable sur l'ensemble du secteur des sciences de la mer. »

Martha Crago, vice-présidente responsable de la recherche,
Université Dalhousie, et fondatrice du CCORU, mai 2014

NOTRE RAYONNEMENT CROISSANT

Le nombre de visites du site Web, de téléchargements de rapports et la visibilité du CAC sur les réseaux sociaux se sont accrus depuis avril 2010. La catégorie « Abonnés sur les réseaux sociaux et visionnements YouTube » comprend le suivi de nos activités sur Twitter, Facebook et LinkedIn.

RAPPORTS COMPLÉTÉS EN 2013–2014

En 2013–2014, le CAC a publié six rapports d'évaluation distincts qui traitent d'un large éventail de sujets et qui fournissent les preuves et les analyses requises pour élaborer des politiques publiques judicieuses.

L'état de la R-D industrielle au Canada

(parution en août 2013)

Comité d'experts : Le comité d'experts sur l'état de la R-D industrielle

Présidente : Kathleen Sendall, C.M., MACG, administratrice, CGG; administratrice, Enmax Corporation; vice-présidente, Alberta Innovates — Energy and Environment Solutions

Commanditaire : Industrie Canada

Question/mandat : *Quel est l'état actuel de la recherche-développement industrielle (R-Di) au Canada?*

Constats : Le Canada possède quatre atouts en R Di : la fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces, les technologies de l'information et des communications, l'extraction de pétrole et de gaz et la fabrication de produits pharmaceutiques et de médicaments. Les activités de R-D industrielle tendent généralement à se concentrer en Ontario et au Québec et, dans une moindre mesure, en Alberta et en Colombie-Britannique. Il existe un écart sur le plan des investissements en R-D industrielle entre le Canada et les États-Unis, principalement attribuable à la faible intensité des investissements dans le secteur de la haute technologie manufacturière. Finalement, en dépit d'une certaine correspondance entre la R-D industrielle et les atouts du Canada en science et en technologie et sur le plan économique, il faudra faire davantage de recherches pour mieux comprendre les liens entre ces facteurs. Des assises solides en R-D industrielle sont essentielles pour que le Canada puisse tirer son épingle du jeu au sein de l'économie mondiale.

Un résumé vidéo de cette évaluation est disponible sur le site Web du CAC.

Retombées : Ce rapport pourra aider à élaborer de nouvelles politiques permettant de mieux soutenir les activités de R-D industrielle au Canada.

Incidences de l'innovation : mesure et évaluation

(parution en avril 2013)

Comité d'experts : Le comité d'experts sur les incidences socioéconomiques des investissements dans l'innovation

Présidente : Esko Aho, agrégé supérieur, Université Harvard; partenaire consultatif, Nokia Corporation; ancien premier ministre de la Finlande

Commanditaire : Le ministère de la Recherche et de l'Innovation de l'Ontario

Question/mandat : *Comment peut-on mesurer les résultats et répercussions réels et potentiels des investissements du gouvernement de l'Ontario dans l'innovation et les activités scientifiques – y compris, mais sans s'y limiter, les effets sur le PIB de l'Ontario, la production et la transmission de connaissances, la création de nouvelles entreprises, de même que sur l'accès à des capitaux d'amorçage, de développement et de croissance?*

Constats : La mesure des retombées des investissements du gouvernement de l'Ontario dans l'innovation exige quatre étapes : le catalogage des investissements dans l'innovation, la définition des objectifs des programmes, la collecte de données et l'utilisation d'approches économétriques à la fine pointe de l'évaluation des programmes. Le comité a élaboré un nouveau cadre conceptuel permettant de comprendre la mesure et l'évaluation de l'innovation. Ce cadre est basé sur un modèle d'écosystème de l'innovation centré sur les entreprises et identifie les principaux comportements servant de facteurs d'évaluation : la production de connaissances; la facilitation de l'innovation; l'élaboration de politique; la demande; et, au cœur de l'ensemble, l'innovation par les entreprises (voir la figure 1).

Retombées : Ce rapport fournit aux décideurs politiques des indicateurs pouvant aider à mesurer l'efficacité des programmes ontariens de soutien à l'innovation.

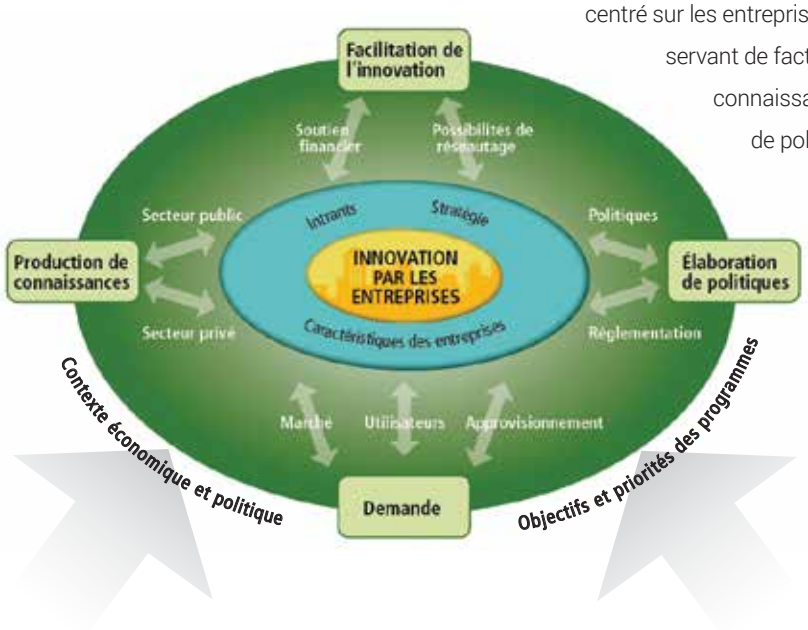

Figure 1 : Écosystème de l'innovation centré sur les entreprises

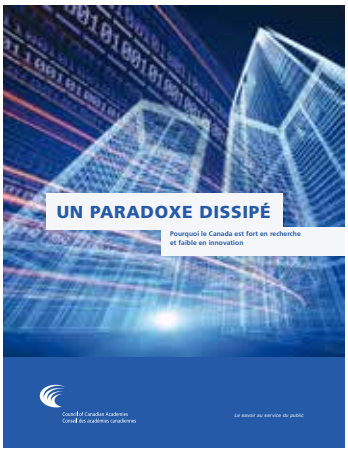

Un paradoxe dissipé : Pourquoi le Canada est fort en recherche et faible en innovation

(parution en octobre 2013

Comité d'experts : Groupe consultatif formé des trois membres Marcel Côté (partenaire fondateur, SECOR Inc.); Bob Fessenden (membre de l'Institut d'économie publique de l'Université de l'Alberta); et Peter J. Nicholson, C.M. (ancien président du Conseil des académies canadiennes)

Question/mandat : *Fournir une synthèse concise et articulée de sept évaluations d'experts réalisées par le Conseil des académies canadiennes depuis sa création qui ensemble analysent le rendement du Canada en science et technologie et en innovation afin de répondre à deux questions :* 1) Pourquoi l'excellence en recherche au Canada ne s'est-elle pas traduite en une progression de l'innovation des entreprises? *et* 2) Comment l'économie canadienne a-t-elle pu soutenir une prospérité relative malgré un faible niveau d'innovation et une croissance de la productivité tout aussi faible?

Constats : La recherche universitaire canadienne est forte et jouit d'une bonne réputation internationale. Par contre, les entreprises canadiennes innovent peu par rapport à celles d'autres pays. Ce paradoxe se résout si l'on reconnaît qu'il n'existe pas un lien direct et linéaire entre la recherche et l'innovation et, de manière plus importante, que la stratégie des entreprises canadiennes est fortement influencée par de nombreux facteurs en plus de ceux qui motivent l'innovation. Il y a un second paradoxe. L'économie canadienne continue de se porter remarquablement bien malgré une faible performance en innovation et une faible croissance de la productivité. Les entreprises canadiennes innovent dans la mesure de leurs besoins, compte tenu de la réserve généreuse en main-d'œuvre et du taux de change favorable. Ces facteurs sont cependant appelés à changer à des degrés qui nécessiteront des efforts innovateurs de la part des entreprises si elles souhaitent demeurer concurrentielles et survivre.

Retombées : Le rapport détermine quatre grandes tendances représentant des défis auxquels les entreprises canadiennes devront surmonter dans les années à venir.

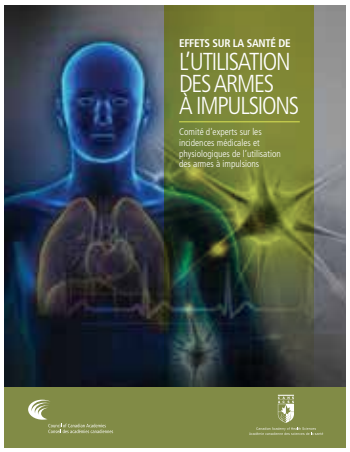

Effets sur la santé de l'utilisation des armes à impulsions

(parution en octobre 2013)

Comité d'experts : Le comité d'experts sur les incidences médicales et physiologiques de l'utilisation des armes à impulsions

Présidente : Stephen T. Goudge, juge de la Cour d'appel de l'Ontario

Commanditaire : Recherche et développement pour la défense Canada

Question/mandat : *Quel est l'état actuel des connaissances scientifiques sur les incidences médicales et physiologiques de l'utilisation des armes à impulsions?*

Constats : Les armes à impulsions (AI) comme les Tasers® sont censées représenter un choix sécuritaire comparativement à d'autres techniques de recours à la force. Mais elles ne sont pas sans risques. Les effets escomptés et non escomptés de chaque dispositif doivent être évalués de façon distincte. Les études disponibles donnent à penser que les complications fatales, quoique biologiquement plausibles, sont extrêmement rares. En effet, étant donné la nature complexe des morts en détention et de l'information probante limitée à ce sujet, le comité a déterminé qu'il était impossible de confirmer ou d'exclure que les AI aient pu agir comme cause première de décès dans la plupart des situations réelles. Le rapport relève des lacunes dans les connaissances sur les incidences sur la santé des AI ainsi que la nécessité d'adopter une série de stratégies intégrées, étayées par des activités de suivi, de surveillance et de production de rapports ainsi que par des études épidémiologiques fondées sur des populations.

Un résumé vidéo de cette évaluation est disponible sur le site Web du CAC.

Retombées : Le comité a relevé des lacunes en matière de recherche qui doivent être résolues afin de mieux éclairer les politiques et donner suite aux préoccupations et aux perceptions du public.

Les sciences de la mer au Canada : Relever le défi, saisir l'opportunité

(parution en novembre 2013)

Comité d'experts : Le comité d'experts sur les sciences de la mer au Canada

Présidente : David Strangway O.C., MSRC, ancien président-directeur général, Fondation canadienne pour l'innovation

Commanditaire : Consortium universitaire canadien des universités de la recherche océanique (CCORU)

Question/mandat : *Quels sont les besoins et capacités du Canada en matière de recherche en sciences de la mer s'il veut répondre aux principales questions et problématiques touchant ses océans et ses côtes et consolider son rôle de chef de file de la collaboration internationale en sciences de la mer?*

Constats : Le Canada risque de perdre sa position dans le groupe de tête des pays pour le nombre et l'impact des articles publiés en sciences de la mer. Les raisons évoquées sont la capacité limitée d'assurer une bonne couverture géographique et l'intégration de la gestion des données et la capacité déclinante d'une flotte de recherche vieillissante. Même si le financement alloué aux sciences de la mer dans les universités canadiennes va en augmentant, les tendances du financement total demeurent imprécises. Les données sont insuffisantes pour déterminer l'état de la capacité humaine en sciences de la mer.

Retombées : Le rapport souligne la nécessité d'améliorer la collaboration, la coordination et l'intégration pour maintenir la capacité de recherche en sciences de la mer au Canada. Le comité a relevé certaines questions qui restent à résoudre ainsi que les atouts du Canada qui lui permettront d'y répondre.

Le Consortium canadien des universités de la recherche océanique (CCORU) est constitué des neuf universités suivantes :

Université Dalhousie
Université Memorial de Terre-Neuve
Université Laval
Université du Québec à Rimouski (UQAR)
Université de la Colombie-Britannique
Université du Manitoba
Université du Nouveau-Brunswick
Université de l'Île-du-Prince-Édouard
Université de Victoria

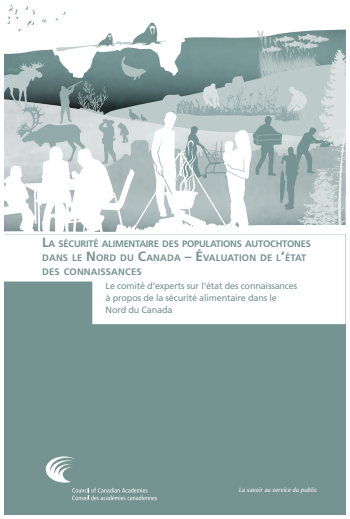

La sécurité alimentaire des populations autochtones dans le Nord du Canada : Évaluation de l'état des connaissances

(parution en mars 2014)

Comité d'experts : Le comité d'experts sur l'état des connaissances à propos de la sécurité alimentaire dans le Nord du Canada

Présidente : Harriet V. Kuhnlein, professeure émérite en nutrition humaine et directrice fondatrice, Centre d'études sur la nutrition et l'environnement des peuples autochtones, Université McGill

Commanditaire : Santé Canada

Question/mandat : *Quel est l'état des connaissances à propos des facteurs qui influent sur la sécurité alimentaire dans le Nord du Canada, ainsi que des incidences de l'insécurité alimentaire sur la santé des populations autochtones du Nord?*

Constats : L'insécurité alimentaire constitue un défi particulièrement sérieux et de plus en plus grand dans les collectivités autochtones nordiques et isolées du Canada. Bien qu'il s'agisse d'un problème auquel il faut s'attaquer d'urgence afin d'atténuer ses graves répercussions sur la santé et le bien-être, il n'existe pas de solution miracle pour le résoudre; il faudra plutôt employer un éventail d'approches holistiques qui reflètent les besoins des populations concernées. Le comité a noté que les nombreux facteurs qui influencent la vie nordique, soit les changements environnementaux, la culture, la gouvernance et le développement économique, doivent être considérés de manière holistique, au même titre que la sécurité alimentaire. Finalement, le comité a conclu qu'il fallait plus de recherches dans ce domaine et que les méthodes classiques utilisées pour mesurer le degré de sécurité alimentaire étaient insuffisantes (voir la figure 2).

Un résumé vidéo de cette évaluation est disponible sur le site Web du CAC.

Retombées : Ce rapport constitue une synthèse exhaustive de l'éventail des questions auxquelles font face quotidiennement les collectivités nordiques et qui ont des incidences importantes sur leur sécurité alimentaire. À ce titre, les collectivités locales, les décideurs politiques et autres sont maintenant mieux outillés pour mettre au point des solutions à court terme et à long terme efficaces.

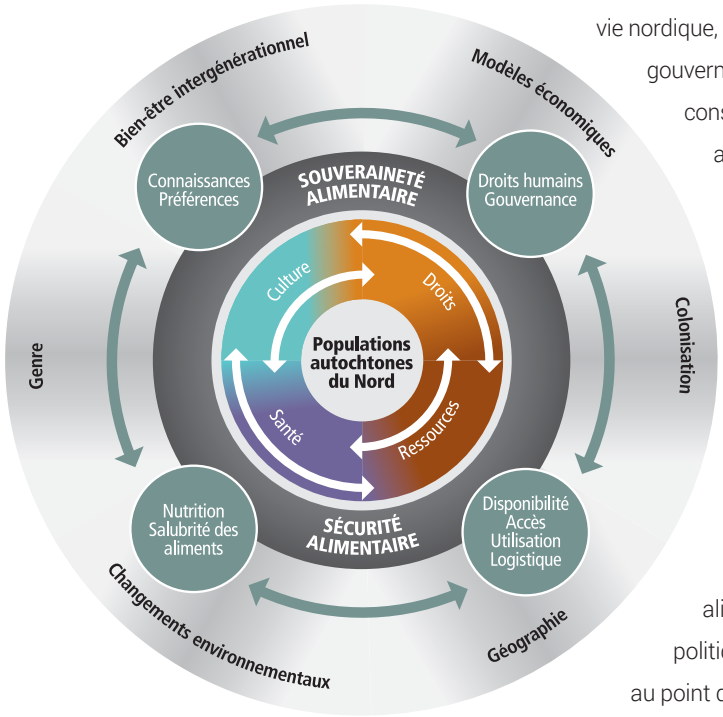

Figure 2 : Cadre conceptuel élaboré par le comité

REGARD VERS L'AVENIR : ÉVALUATIONS EN COURS

La demande pour les travaux du CAC s'est accrue. Au 31 mars 2014, 12 évaluations étaient en cours en vue d'étayer le processus d'élaboration des politiques au Canada.

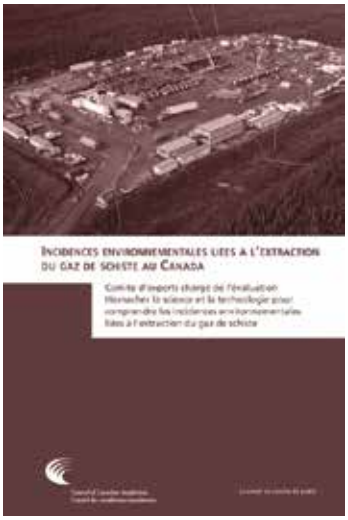

Incidences environnementales liées à l'extraction du gaz de schiste au Canada

(parution en mai 2014)

Président du comité d'experts : John A. Cherry, MSRC, directeur, University Consortium for Field-Focused Groundwater Contamination Research; directeur associé, G360 Centre for Applied Groundwater Research; et professeur auxiliaire, École de génie, Université de Guelph

Commanditaire : Environnement Canada

Question/mandat : *Quel est l'état des connaissances entourant, d'une part, les incidences environnementales potentielles liées à l'exploration et l'extraction du gaz de schiste du Canada et au développement de cette ressource, et d'autre part, les mesures d'atténuation qui y sont associées?*

Constats : La surveillance, la gestion et la supervision sont cruciales à une mise en valeur responsable du gaz de schiste. Des données scientifiques de base sont actuellement requises pour envisager des travaux à plus long terme. Le comité a souligné que les différences régionales importent au Canada. Une approche uniforme ne pourra tenir compte des diverses incidences environnementales qui seraient possibles selon la région du pays concernée et des décisions doivent être prises parallèlement aux considérations économiques et sociales. Le comité a considéré les incidences se rapportant à l'intégrité des puits, aux eaux souterraines et de surface, aux émissions de gaz à effet de serre, aux territoires, aux événements sismiques et à la santé humaine. Ultimement, le rapport du CAC sur l'extraction du gaz de schiste souligne l'occasion unique qui se présente au Canada de mettre en valeur cette ressource de manière responsable en envisageant une approche prudente qui tient compte des possibles incidences environnementales.

Promouvoir la durabilité dans un monde interconnecté

(parution en juin 2014)

Président du comité d'experts : David Miller, président-directeur général, WWF-Canada

Commanditaire : Environnement Canada

Question/mandat : *Quelles occasions existantes ou potentielles nous permettraient d'exploiter les technologies de l'information et des communications (les TIC) de manière à écologiser le Canada?*

Constats : La société canadienne est bien connectée et ses industries et ses établissements d'éducation supérieure sont des chefs de file en recherche-développement et en production de connaissances dans le domaine des TIC. Par contre, les entreprises canadiennes sont à la traîne par rapport aux entreprises américaines en matière d'investissements dans les TIC. Leur aptitude à adopter de nouvelles technologies a été faible et le pays ne se classe pas très bien sur le plan de la pénétration des TIC et de leur diffusion auprès des particuliers. Bien que les TIC soient susceptibles d'élargir l'accès à l'information, de générer des retombées économiques et d'améliorer la performance environnementale canadienne, le comité d'experts a déterminé qu'aucun volet technologique ne pourra assurer la pérennité du Canada par lui-même. Le rapport explore les possibilités qu'offrent les TIC, que ce soit à petite échelle, telle que l'utilisation d'applications qui renseignent les usagers sur leur utilisation de l'eau à la maison, ou à plus grande échelle, tel que le remplacement de réseaux de services publics vieillissants par des technologies de réseau intelligent.

L'état de la culture scientifique au Canada

(parution prévue à l'été 2014)

Président du comité d'experts : Arthur Carty, O.C., MSRC, MACG, directeur administratif, Institut de nanotechnologie de Waterloo, Université de Waterloo

Commanditaire : Société des musées de sciences et technologies du Canada, Ressources naturelles Canada et Industrie Canada

Question/mandat : *Quel est l'état de la culture scientifique au Canada?*

Les produits thérapeutiques pour les nourrissons, les enfants et les adolescents

(parution prévue à l'été 2014)

Président du comité d'experts : Stuart MacLeod, professeur de pédiatrie, Université de la Colombie-Britannique

Commanditaire : Santé Canada

Question/mandat : *Quelles sont les connaissances actuelles en matière de pharmacologie clinique, au Canada et à l'étranger, qui peuvent être appliquées à la mise au point éthique de produits pharmaceutiques et biologiques sûrs, efficaces et déclarés comme traitements destinés aux nourrissons, aux enfants et aux jeunes?*

La compétitivité de l'industrie canadienne au regard de l'utilisation de l'énergie

(parution prévue à l'automne 2014)

Président du comité d'experts : Fred Gorbet, C.M., directeur associé, programme des services financiers, Schulich School of Business, Université York

Commanditaire : Industrie Canada

Question/mandat : *Quels sont les occasions et les risques pour le Canada d'une augmentation prolongée potentielle des prix énergétiques?*

L'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre

(parution prévue à l'automne 2014)

Président du comité d'experts : Stephen T. Goudge, juge à la Cour d'appel de l'Ontario

Commanditaire : Sécurité publique Canada

Question/mandat : *Compte tenu de l'évolution de la criminalité, du système de justice et de la société, que pouvons-nous conclure, à partir des données et connaissances actuelles, concernant l'avenir des modèles utilisés aujourd'hui par les services policiers publics au Canada?*

Les institutions de la mémoire collective et la révolution numérique

(parution prévue à l'hiver 2014)

Président du comité d'experts : Doug Owram, MSRC, ancien vice-chancelier et recteur, campus d'Okanagan, Université de la Colombie-Britannique

Commanditaire : Bibliothèque et Archives Canada

Question/mandat : *De quelle manière les institutions de la mémoire collective peuvent-elles, en cette ère numérique, tirer profit des occasions et relever les défis liés à la transformation des modes de communication et de travail de la population canadienne?*

Les éoliennes, le bruit et la santé humaine

(parution prévue au printemps 2015)

Président du comité d'experts : Tee L. Guidotti, consultant en santé et en médecine du travail et de l'environnement, vice-président responsable de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la viabilité, Medical Advisory Services, (Rockville, MD)

Commanditaire : Santé Canada

Question/mandat : *Avons-nous des preuves reliant l'exposition au bruit des éoliennes à des effets néfastes sur la santé?*

LES RISQUES : Le message passe-t-il?

(parution prévue au printemps 2015)

Présidente du comité d'experts : Annette M. Cormier O'Connor, MSRC, MACSS, professeure distinguée, professeure émérite, École des sciences infirmières, Faculté des sciences de la santé, Université d'Ottawa

Commanditaire : Santé Canada

Question/mandat : *Comment peut-on mesurer et évaluer l'efficacité de la communication des risques pour la santé?*

La capacité potentielle des technologies nouvelles et émergentes de réduire les incidences environnementales de l'exploitation des sables bitumineux

(parution prévue au printemps 2015)

Présidents du comité d'experts : Scott Vaughan, président et chef de la direction, Institut international du développement durable; et Eric Newell, O.C., MACG, A.O.E., ancien président-directeur général de Syncrude Canada Ltd.

Commanditaire : Ressources naturelles Canada

Question/mandat : *Comment pourrait-on utiliser les technologies nouvelles et existantes pour diminuer les incidences environnementales de l'exploitation des sables bitumineux sur l'air, l'eau et le sol?*

L'accès en temps opportun aux données sur la santé et sur les conditions sociales pour la recherche sur la santé et l'innovation du système de santé

(parution prévue au printemps 2015)

Président du comité d'experts : Andrew K. Bjerring, ancien président et chef de la direction, CANARIE Inc.

Commanditaire : Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)

Question/mandat : *Quel est l'état actuel des connaissances relatives à l'accès en temps opportun aux données sur la santé et sur les conditions sociales pour la recherche sur la santé et l'innovation du système de santé au Canada?*

Les besoins futurs en compétences en STGM

(parution prévue au printemps 2015)

Président du comité d'experts : David Dodge, O.C., MSRC, conseiller supérieur, Bennett Jones LLP

Commanditaire : Emploi et Développement social Canada

Question/mandat : *Dans quelle mesure le Canada sera-t-il prêt à satisfaire aux exigences futures dans les domaines des sciences, des technologies, du génie et des mathématiques (STGM)?*

CONCLUSION

Nous espérons que ce rapport annuel démontre la vitalité du CAC et la façon dont l'organisation, avec le soutien de la communauté des experts bénévoles canadiens et des académies membres, apporte une contribution importante à l'élaboration éclairée des politiques publiques. Malgré un contexte budgétaire serré et des ressources limitées, le CAC a été en mesure de fournir de manière efficiente et efficace une solide base de connaissances sur divers sujets de grande importance pour le Canada. L'*innovation* et la *mesure* ont été deux mots souvent cités dans nos corridors au cours du dernier exercice. Nous estimons que notre contribution, par le biais des rapports *Paradoxe dissipé, L'état de la R-D industrielle au Canada* et *Incidences de l'innovation : mesure et évaluation*, a permis à la réflexion politique d'avancer et qu'elle continuera de le faire. L'année a été très fructueuse pour le CAC et cela n'aurait pas été le cas sans le soutien des membres de ses comités et des bénévoles qui siègent tant au conseil des gouverneurs qu'au comité consultatif scientifique. Nous visons continuellement l'excellence et nous nous sentons motivés et inspirés par les nombreux experts qui travaillent avec nous et qui soutiennent avec tant de dévouement le CAC dans ses efforts visant à mettre le savoir scientifique au service de tous les Canadiens.

ANNEXES

ANNEXE I : PROFIL DE L'ORGANISME

Le Conseil des académies canadiennes est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Il a commencé ses activités en 2005.

ÉVALUATIONS

Les sujets d'évaluation proposés dans le cadre des demandes du gouvernement du Canada sont choisis par le biais d'une procédure de concours pangouvernemental et sont soumis au CAC pour qu'il les examine. Les critères d'évaluation des sujets proposés sont les suivants :

Critères du gouvernement :

- La proposition est pertinente pour le programme d'action du ministère ou de l'organisme et du gouvernement.
- Le sujet d'évaluation est abordé à point nommé et le délai d'évaluation correspond aux besoins du ministère ou de l'organisme et du Canada.
- La valeur ajoutée fournie par le CAC est unique.
- Le sujet d'évaluation est une question scientifique qui a fait l'objet d'une concertation entre ministères, organismes et parties prenantes externes.

Critères du CAC :

- Le sujet est important pour le Canada et ses citoyens.
- Les experts en la matière peuvent être réunis et le délai proposé peut être respecté.
- L'état actuel des connaissances mérite d'être évalué.
- La science sous-tend la question et sa réponse.

Critères constituant un atout :

- Le rapport est susceptible d'être largement consulté à l'intérieur comme à l'extérieur du gouvernement (c. à-d. que d'autres ordres de gouvernement ont un intérêt manifeste relativement à l'issue de l'évaluation).
- Le sujet est exclusivement lié à des enjeux canadiens.
- Le sujet correspond à un enjeu international et il est important de procéder maintenant à une évaluation canadienne de la question.

Le conseil des gouverneurs du CAC, avec l'aide du comité consultatif scientifique, veille à l'intégrité du processus d'évaluation. Il approuve formellement les questions à évaluer, la composition des comités d'experts, de même que les processus d'examen des rapports d'évaluation.

Afin de garantir l'indépendance du processus d'évaluation, le commanditaire d'une évaluation donnée ne participe pas à son déroulement, n'a pas droit de regard sur les ébauches des rapports, et ne peut proposer de changements à un rapport avant sa parution. Les rapports d'évaluation font l'objet d'un processus formel d'examen par des pairs pour en garantir la qualité et l'objectivité. C'est au conseil des gouverneurs que revient la responsabilité d'autoriser la publication et la version définitive des rapports d'évaluation; il est conseillé, à cet égard, par le responsable de la supervision de l'examen des rapports, qui s'assure que les membres des comités d'experts ont bel et bien pris en compte les commentaires des examinateurs externes. Les versions définitives de tous les rapports sont publiées dans les deux langues officielles, sur le site Web du CAC, au www.sciencepourlepublic.ca, et peuvent être téléchargées gratuitement, assurant ainsi leur accessibilité publique.

FINANCEMENT

Le CAC dispose d'un financement de 30 millions de dollars sur 10 ans accordé par le gouvernement du Canada. Cette subvention de lancement est destinée à financer le fonctionnement de base du CAC jusqu'au 31 mars 2015. Les conditions d'utilisation de ces fonds octroyés par le gouvernement sont définies dans une entente formelle de financement entre le CAC et le gouvernement du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie. Le CAC génère également des revenus dans le cadre d'évaluations réalisées à l'extérieur de cette entente de financement.

STRUCTURE ET DIRECTION

Le CAC est dirigé par un conseil des gouverneurs composé de 12 membres, à qui revient la responsabilité de définir l'orientation stratégique de l'organisme, de s'assurer que le CAC réalise son mandat et de superviser son fonctionnement.

Les académies qui sont les membres fondateurs du CAC nomment deux gouverneurs chacune. Ces six gouverneurs nomment à leur tour deux gouverneurs supplémentaires issus du grand public. Le ministre de l'Industrie du Canada propose au conseil des gouverneurs quatre autres gouverneurs, qui sont ensuite nommés en vertu d'une résolution du conseil. Il est important de noter qu'afin de préserver l'indépendance du CAC vis-à-vis du gouvernement, la majorité des gouverneurs ne doivent pas avoir le statut de représentants du gouvernement du Canada (employés de la Couronne).

Le conseil des gouverneurs s'appuie, dans sa gestion du CAC, sur cinq comités :

- le comité de direction;
- le comité des finances et de la vérification financière;
- le comité des investissements;
- le comité des nominations, de la sélection et de la gestion;
- le comité des ressources humaines et de la rémunération.

Le CAC s'appuie, dans son travail, sur un comité consultatif scientifique dont les membres sont nommés par le conseil des gouverneurs. Ce comité conseille le CAC sur le contenu et les procédures qui sous-tendent la réalisation d'évaluations expertes, notamment en ce qui a trait aux questions suivantes :

- le choix de sujets pouvant éventuellement faire l'objet d'évaluations;
- la pertinence des sujets proposés au CAC en vue d'une évaluation d'experts;
- le mandat des comités d'experts indépendants qui effectuent les évaluations;
- la composition potentielle des comités d'experts;
- le processus d'examen par des pairs des ébauches de rapports d'évaluation.

Les activités quotidiennes du CAC sont menées par un groupe d'employés restreint, sous la direction d'une présidente-directrice générale à temps plein. Le personnel du CAC offre son soutien aux comités d'experts sur le plan de la recherche et de la rédaction des rapports, de même que sur celui de la logistique de production des évaluations. Il offre également son soutien au comité consultatif scientifique, en particulier en ce qui a trait à l'analyse des sujets d'évaluation proposés, à la composition des comités d'experts et aux processus d'examen des rapports.

La liste des membres du conseil des gouverneurs, du comité consultatif scientifique et du personnel est présentée à l'annexe II.

ÉTATS FINANCIERS : EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2013

Le CAC a retenu les services du cabinet comptable Parker Prins Lebano pour la vérification de ses résultats financiers pour l'exercice 2013–2014. Leur rapport, qui comprend les états financiers du CAC pour 2013–2014, se trouve à l'annexe III.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La subvention de lancement du CAC est gérée, au nom du conseil des gouverneurs, par le comité des investissements. Le comité des investissements a retenu les services du cabinet Towers-Perrin inc., pour qu'il conseille le CAC dans l'élaboration d'un énoncé de politique d'investissement. Cet énoncé de politique a été formellement approuvé par le conseil des gouverneurs et est présenté à l'annexe IV. Par la suite, le CAC a confié au cabinet Phillips, Hager & North la gestion de ses investissements et a retenu la Fiducie Desjardins en tant que dépositaire.

RESSOURCES HUMAINES

Le CAC aborde la question des ressources humaines conformément aux valeurs définies dans son plan stratégique : l'excellence, l'indépendance, l'intégrité, la collaboration et l'innovation.

À la lumière de la taille modeste de l'organisme relativement à l'étendue de son mandat, il est manifeste que le CAC doit, en plus de se doter d'un personnel professionnel permanent, s'adjoindre des spécialistes de façon ponctuelle. Une façon d'y parvenir est le programme de stages pour étudiants de cycles supérieurs.

Le CAC a mis sur pied son programme de stages à la fin de 2009. À ce jour, 20 stagiaires ont été engagés dans le cadre de ce programme qui a été conçu pour permettre aux participants d'acquérir une expérience pertinente dans le domaine de la science et des politiques publiques. Les stagiaires ont ainsi l'occasion de travailler à la jonction du monde scientifique et de la société, et de déterminer par la même occasion s'ils ont la passion pour ce type de travail.

ANNEXE II : CONSEIL DES GOUVERNEURS, COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET PERSONNEL DU CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES

CONSEIL DES GOUVERNEURS

(en date du 31 mars 2014)

Elizabeth Parr Johnston, C.M.[2]
Ancienne rectrice de l'Université du Nouveau-Brunswick
et ancienne rectrice de l'Université Mont Saint Vincent
(Chester Basin, N.-É.)

Margaret Bloodworth, C.M., présidente
Ancienne sous-ministre au fédéral
et conseillère nationale pour la sécurité
(Ottawa, Ont.)

Graham Bell, MSRC[1]
Directeur de recherche,
professeur titulaire de la chaire James McGill,
Département de biologie,
Université McGill
(Montréal, Qc)

John Cairns, MACSS
Professeur de médecine,
Université de la Colombie-Britannique
(Vancouver, C.-B.)

Marie D'Iorio, MSRC[2]
Directrice générale,
Institut national de nanotechnologie,
Conseil national de recherches
(Edmonton, Alb.)

Henry Friesen, C.C., MSRC, MACSS, vice président
Professeur émérite distingué et membre principal
du Centre pour le progrès de la médecine,
Faculté de médecine,
Université du Manitoba
(Winnipeg, Man.)

Carol P. Herbert, MACSS[1]
Professeure de médecine familiale,
Université Western
(London, Ont.)

Claude Jean
Premier vice-président et directeur général,
Teledyne DALSA,
Semiconducteur
(Bromont, Qc)

Peter MacKinnon, O.C.[1]
Ancien président et vice-recteur,
Université de la Saskatchewan
(Saskatoon, Sask.)

Tom Marrie, MSRC, MACSS[2]
Doyen, Faculté de médecine,
Université Dalhousie
(Halifax, N.-É.)

Jeremy McNeil, MSRC
Professeur invité Helen Battle d'écologie chimique,
Département de biologie,
Université Western
(London, Ont)

Axel Meisen, C.M., MACG
Ancien président, Prévision,
Alberta Innovates – Technology Futures (AITF)
(Edmonton, Alb.)

CONSEIL DES GOUVERNEURS SUITE

Lydia Miljan
Professeure agrégée en sciences politiques
et directrice du programme des arts et des sciences,
Université de Windsor
(Windsor, Ont.)

Ted Morton[1]
Chercheur principal, École de politiques publiques,
professeur de sciences politiques,
Université de Calgary
(Calgary, Alb.)

P. Kim Sturgess, MACG
Présidente-directrice générale et fondatrice,
Alberta WaterSMART
(Calgary, Alb.)

1 Ont joint le conseil des gouverneurs durant l'exercice financier 2013–2014

2 Ont quitté le conseil des gouverneurs durant l'exercice financier 2013–2014

COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE

(en date du 31 mars 2014)

Tom Brzustowski, O.C., MSRC, MACG[1]
Président du conseil d'administration,
Institut d'informatique quantique,
Université de Waterloo
(Waterloo, Ont.)

Susan A. McDaniel, MSRC, présidente
Directrice de l'Institut Prentice;
titulaire de la Chaire de recherche du canada de premier niveau sur la population mondiale et le cours de la vie;
titulaire de la chaire de recherche Prentice en démographie et économie mondiales, professeure de sociologie,
Université de Lethbridge
(Lethbridge, Alb.)

Lorne Babiuk, O.C., MSRC, MACSS
Vice-président à la recherche,
Université de l'Alberta
(Edmonton, Alb.)

Murray S. Campbell
Premier responsable,
Programme de recherche en analytique des affaires,
Centre de recherche T.J. Watson d'IBM
(Yorktown Heights, NY)

Marcel Côté
Associé fondateur,
SECOR inc.
(Montréal, Qc)

Clarissa Desjardins
Ancienne présidente-directrice générale,
Centre d'excellence en médecine personnalisée
(Montréal, Qc)

Jean Gray, C.M., MACSS
Professeure émérite de médecine,
Université Dalhousie
(Halifax, N.-É.)

John Hepburn, MSRC
Vice-président à la recherche et aux affaires internationales,
Université de la Colombie-Britannique
(Vancouver, C.-B.)

Gregory S. Kealey, MSRC
Professeur, Département d'histoire,
Université du Nouveau-Brunswick
(Fredericton, N.-B.)

COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE SUITE

Daniel Krewski
Professeur d'épidémiologie et de médecine communautaire,
directeur scientifique du Centre R. Samuel McLaughlin
d'évaluation du risque sur la santé des populations,
Université d'Ottawa
(Ottawa, Ont.)

Avrim Lazar
Ancien président et chef de la direction,
Association des produits forestiers du Canada
(Ottawa, Ont.)

Norbert R. Morgenstern, C.M., MSRC, MACG
Professeur émérite d'université en génie civil,
Université de l'Alberta
(Edmonton, Alb.)

Sarah P. Otto, MSRC
Professeure et directrice du Centre
de recherche sur la biodiversité,
Université de la Colombie-Britannique
(Vancouver, C.-B.)

1 A quitté le comité consultatif scientifique durant l'exercice financier 2013–2014

PERSONNEL DU CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES

Elizabeth Dowdeswell, O.C.
Présidente-directrice générale

Tom Bursey
Vice-président, services d'entreprise
et directeur financier

Aled ab Iorwerth
Associé de recherche

Michelle Auger
Coordonnatrice de programmes

Jennifer Bassett
Chercheuse

Janet Bax
Directrice de programmes

Laura Bennett
Chercheuse

Dane Berry
Associé de recherche/
Directeur adjoint de programmes

Anna Buczek
Spécialiste des communications

Rebecca Chapman
Chercheuse

Jody Cooper
Coordonnatrice,
communication des évaluations

Tijs Creutzberg
Directeur de programmes

Kristen Cucan
Coordonnatrice de programmes

Marija Curran
Coordonnatrice des affaires générales

Andrea Dowdall[1]
Coordonnatrice de programmes

Marc Dufresne
Spécialiste principal,
publications bilingues

Eleanor Fast[1]
Directrice de programmes

Andrea Hopkins
Coordonnatrice de programmes

Stefan Jungcurt
Associé de recherche/
Directeur intérimaire de programmes

Jeff Junke
Coordonnateur, medias sociaux
et communications

Tess Lin
Coordonnatrice de programmes

Suzanne Loney
Associée de recherche

Kelly Loverock
Coordonnatrice,
site Web et communications

PERSONNEL DU CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES SUITE

Emily Maddocks
Associée de recherche

Tracey McKinlay
Adjointe administrative de la présidente

Cate Meechan
Directrice des communications

Emmanuel Mongin
Associé de recherche/
Directeur intérimaire de programmes

Nancy Neil
Gestionnaire des activités du bureau

Samantha Rae Ayoub
Gestionnaire principale,
publication et planification

Joe Rowsell
Associé de recherche

Christina Stachulak
Directrice principale de programmes

Kori St. Cyr
Associé de recherche

Andrew Taylor
Directeur de programmes

Jonathan Whiteley
Chercheur

Doug Wright
Directeur de programmes

Weronika Zych
Coordonnatrice de programmes

1 *Ont quitté le CAC durant l'exercice financier 2013–2014*

STAGIAIRES DU CAC EN 2013-2014

Cyril Adjeitey (juillet 2013 – décembre 2013)

Aatif Baskanderi (janvier 2013 – août 2013)

Megan Dodd (janvier 2013 – août 2013)

Matthew Falconer (juillet 2013 – décembre 2013)

Rachel Savidge (janvier 2013 – juillet 2013)

Naomi Shuman (juillet 2013 – décembre 2013)

Échelles de rémunération : pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014, la rémunération s'est située dans les échelles salariales suivantes : gestionnaires du CAC (dirigeants) : présidente-directrice générale (180 000 $ à 230 000 $); vice-président aux services d'entreprise et directeur financier (110 000 à 170 000 $); directrice des communications (100 000 $ à 160 000 $). Employés dont la rémunération dépasse 100 000 $, y compris les honoraires, les commissions et autres avantages versés pendant l'année : directrice principale des programmes (100 000 $ à 130 000 $), directeur de programmes (100 000 $ à 130 000 $), associé de recherche (100 000 $ à 130 000 $)

ANNEXE III : ÉTATS FINANCIERS : EXERCICE 2013-2014

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration,
CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints du CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états de l'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies importantes, que celles ci découlent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celle ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et noné dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte galement l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif.

Parker Prins Lebano Chartered Accountants, P.C.

Parker Prins Lebano Comptables agréés Société professionnelle

Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa (Canada)
le 16 mai 2014

CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2014

	2014	2013
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	459 759 $	671 420 $
Placements (note 3)	5 747 627	11 433 190
Comptes débiteurs (note 7)	250 365	368 387
Frais payés d'avance (note 10)	37 093	64 436
	6 494 844	12 537 433
IMMOBILISATIONS (note 5)	128 128	181 298
	6 622 972 $	12 718 731 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes créditeurs	211 637 $	359 944 $
CONTRIBUTIONS REPORTÉES (notes 5 et 6)	6 411 335	12 358 787
ACTIFS NETS (note 8)	–	–
	6 622 972 $	12 718 731 $

Au nom du conseil :

Directeur

CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES ÉTAT DE L'EXPLOITATION

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
REVENUS		
Revenu de placement	106 605 $	547 179 $
Ajouter : subvention	5 947 452	5 194 980
Revenus d'autres sources	417 250	813 858
	6 471 307	6 556 017
DÉPENSES		
Amortissement	79 051	99 436
Consultants d'évaluation	273 990	383 459
Opérations centrales	354 937	361 024
Gouvernance	105 769	94 645
Consultants en placement	27 455	60 866
Réunions des panélistes	897 313	1 089 190
Publications	582 171	621 715
Charges locatives	400 052	380 999
Salaires et avantages	3 549 378	3 297 087
Autres activités	201 191	167 596
	6 471 307	6 556 017
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	– $	– $

CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	– $	– $
Éléments n'exigeant pas de mise de fonds :		
Amortissement	79 051	99 436
Perte latente (profit latent)	(127 581)	108 415
Changement net aux postes hors caisse liés aux opérations :		
Comptes débiteurs	118 022	119 000
Frais payés d'avance	27 343	(30 120)
Comptes créditeurs	(148 307)	152 180
Revenu reportées	–	(260 000)
Contributions reportées	(5 947 452)	(5 303 397)
	(5 998 924)	(5 114 486)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Achat d'immobilisations	(25 881)	(82 371)
Rachat de placements	5 813 144	5 049 316
	5 787 263	4 966 945
DIMINUTION NETTE DE TRÉSORERIE	(211 661)	(147 541)
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	671 420	818 961
TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	459 759 $	671 420 $

CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 2014

1. But de l'organisation

Le Conseil des académies canadiennes est un organisme sans but lucratif qui a été constitué en société en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* en avril 2002 et qui a entrepris ses activités en 2005.

Ses principaux buts sont de fournir une source d'évaluations d'experts et de conseils fondés sur les preuves scientifiques appropriées au sujet de questions d'intérêt public et de donner à la population canadienne une voix sur la scène scientifique nationale et internationale.

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif et ils témoignent des politiques suivantes :

IMMOBILISATIONS

Dans le cas des biens immobilisés comprenant les meubles et accessoires, le matériel informatique, le logiciel et les améliorations locales, c'est le prix coûtant qui est indiqué. L'amortissement a été calculé comme suit selon la méthode de l'amortissement dégressif ou en ligne droite, la moitié de l'amortissement étant imputé à l'année d'acquisition :

Meubles et accessoires	30% par année
Ordinateurs et logiciel	45% par année
Améliorations locatives	10 ans

COMPTABILISATION DES REVENUS

L'organisation suit la méthode du report de l'impôt sur les contributions. Les contributions affectées sont reconnues en tant que revenus pour l'année au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées. Les contributions non affectées sont reconnues en tant que revenus à leur réception ou lorsqu'elles deviennent exigibles si le montant exigible peut être prévu raisonnablement et que sa réception est raisonnablement assurée.

PLACEMENTS

C'est la valeur au marché des placements qui est indiquée.

REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement est comptabilisé au moment où il est gagné.

Le profit latent sur les placements est reconnu comme étant une augmentation des apports reportés tandis que le perte latente sur les placements est reconnu comme étant une diminution des apports reportés.

Le revenu de placement relié aux placements est comptabilisé comme revenu d'opération dans l'état de l'exploitation.

3. Instruments financiers

Les instruments financiers présentés au sien de l'état de la situation financière se composent de l'encaisse, des placements, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs. Le Conseil ne posséde ou n'émet pas d'instruments financiers pour des fins spéculatives et ne posséde ou n'émet pas d'instruments financiers dérivés.

RISQUE DE TAUX INTÉRÊT

Le Conseil est sujet à certains risques de mouvement de trésorerie en raison de son portefeuille de placement.

Les obligations et le terme dépose, ayant une valeur marchande de 5 747 627 $, sont composées d'obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et d'entreprise avec une valeur de coût amorti similaire. Les obligations et le terme dépose viennent à échéance à différents moments entre le 1er avril 2014 et le 19 juin 2014.

Les fonds laissés à même le compte de placements du courtier portent intérêts à divers taux qui fluctuent selon le taux préférentiel des banques.

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2014 Valeur nette	2013 Valeur nette
Meubles et accessoires	375 250 $	334 102 $	41 148 $	58 783 $
Ordinateurs et logiciel	387 238	314 741	72 497	96 840
Améliorations locatives	95 815	81 332	14 483	25 675
	858 303 $	730 175 $	128 128 $	181 298 $

5. Contributions reportées

La partie des revenus de subvention et des produits de l'intérêt reçus qui dépasse le montant des dépenses est reportée afin de compenser les dépenses des années futures.

6. Dépendance économique

En mars 2006, le Conseil a reçu une subvention de fondation d'un montant de 30 000 000 $. Cette subvention devait aider le Conseil à mener ses principales activités pour 10 années. Le Conseil cherche activement un financement de continuation de différentes sources dont les montants ne peuvent pas être déterminés. Ce qu'il reste de la subvention initiale permettra au Conseil de poursuivre ses activités pour la prochaine année financière, d'après les modèles de dépenses actuels, ou plus longtemps si l'organisation révise ses budgets des années suivantes en attendant la confirmation des futures ententes de financement.

7. Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs comprennent 230 189 $ de TPS à recevoir, et de 20 176 $ d'intérêts courus pour un total de 250 365 $.

8. Actifs nets

La valeur de l'actifs nets de l'organisation est de zéro puisque tous les fonds reçus sont inscrits en tant que contributions reportées jusqu'à ce que les dépenses soient engagées.

9. Engagements

L'organisation a signé un bail à l'égard d'une période de dix années commençant le 1er février 2006 et des contrats à l'égard du matériel de bureau. L'organisation a conclu un deuxième bail au 1er janvier 2010 à l'égard de locaux attenants supplémentaires pour une période de trois années avec une option de reconduction pour deux autres années civiles. Les paiements annuels pour les deux prochaines années seront les suivants :

A/F 2015	266,423 $
A/F 2016	211,215

10. Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance consistent en loyer payé d'avance de 20 492 $, dépôts d'hôtel de 8 600 $, assurance de responsabilité de 2 665 $, le dépôt de location de Banque d'art de 2 183 $, frais d'affranchissement de 65 $, 1 085 $ de frais trimestriels de location de photocopieur payés d'avance, un police d'assurance commerciale de 543 $ et un crédit de vendeur de 1 460 $ pour un total de 37 093 $.

ANNEXE IV : ÉNONCÉ DES POLITIQUES ET DES PROCÉDURES DE PLACEMENT

ARTICLE I — INTRODUCTION

1.1 Le présent document constitue l'énoncé des politiques et des procédures de placement (la « politique ») applicable à l'actif de la caisse (la « caisse ») créée par le Conseil des académies canadiennes (le « CAC») avec le produit d'une subvention de lancement de 30 millions de dollars du gouvernement du Canada.

1.2 La présente politique a pour objet de formuler les principes et les règles de placement ainsi que la procédure de suivi à appliquer pour répondre aux besoins et aux objectifs de la caisse, en conformité avec l'accord de financement (l'« accord de financement ») passé avec le ministre de l'Industrie au nom du gouvernement du Canada.

1.3 Tout gestionnaire de placements ou autre partie dispensant des services en rapport avec les placements de la caisse doit accepter la présente politique et en respecter les dispositions.

ARTICLE II — ADMINISTRATION

2.1 Le conseil des gouverneurs (le « conseil ») du CAC a la responsabilité finale de veiller à ce que la caisse soit investie et gérée conformément au principe de prudence.

2.2 Le conseil a la responsabilité de tous les aspects de l'administration de la caisse, incluant la présente politique. Le comité de placement (le « comité ») assiste le conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

2.3 Le comité est constitué d'au moins trois gouverneurs qui ne sont ni des agents ni des employés du CAC. Les membres du comité doivent être compétents en matière financière et avoir une connaissance ou une expérience étendue dans le domaine du placement.

2.4 Le gardien des valeurs de la caisse (le « gardien de valeurs ») doit être une société fiduciaire dûment enregistrée au Canada ou une institution financière au Canada. L'actif de la caisse doit être séparé des autres éléments d'actif du CAC et détenu par le gardien de valeurs dans un ou des comptes distincts suivant une convention stipulant clairement que cet actif est détenu pour le CAC.

2.5 Lorsque le comité cherche à investir dans des fonds en gestion commune ou des fonds communs de placement (les « fonds communs ») admissibles pour les placements de la caisse, il doit s'assurer que la politique de placement desdits fonds communs est conforme à la présente politique.

2.6 Ni le comité ni aucun employé du CAC ne peut choisir des titres au nom de la caisse sauf pour la sélection de fonds communs ou de dépôts à court terme auprès d'une banque ou fiducie.

2.7 Le comité et le conseil peuvent faire appel à des experts pour certains aspects de l'administration de la caisse.

ATICLE III — RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le comité

3.1 Le comité doit :

(a) recommander au conseil un énoncé écrit de politique de placement,

(b) recommander au conseil la nomination d'un ou de plusieurs conseillers externes indépendants qui lui fourniront des conseils en placement (le ou les « conseiller(s) en placement »[1]),

(c) approuver une stratégie de placement et la revoir au moins une fois par année,

(d) recommander au conseil la nomination d'un ou de plusieurs gestionnaires professionnels de placements indépendants (le ou les « gestionnaire(s) ») pour les placements de la caisse,

(e) recommander au conseil la nomination d'un gardien de valeurs,

(f) informer régulièrement le conseil de tout risque financier important ou des pertes de placement importantes possibles,

(g) assurer le suivi des activités et du rendement de la caisse, et

(h) prendre toute autre décision qui pourrait être nécessaire pour se conformer aux dispositions de la présente politique.

1 Il s'agit du conseiller en placement défini dans l'accord de financement.

Le conseil

3.2 Le conseil doit :

(a) approuver l'énoncé de la politique de placement,

(b) approuver la nomination d'un conseiller en placement,

(c) veiller à ce que des mécanismes appropriés de garde externe des valeurs soient établis pour la caisse, et

(d) revoir la politique au moins une fois par année.

Le gestionnaire

3.3 Le gestionnaire doit :

(a) placer l'actif qui lui est confié conformément à la présente politique et à la stratégie de placement,

(b) respecter les dispositions d'un accord de gestion des placements (l' « accord »),

(c) présenter par écrit au comité un rapport trimestriel traitant de son rendement pour le trimestre, des avoirs investis et des opérations de placement, de la stratégie prévue pour le trimestre suivant, des écarts par rapport à la stratégie retenue le trimestre précédent et de sa conformité à la politique, à la stratégie de placement et à l'accord,

(d) fournir au comité au moment de sa nomination, et chaque fois que des changements se produisent par la suite, ses lignes directrices et marches à suivre en matière de normes professionnelles, conflits d'intérêt, contrôles internes et règles de négociation,

(e) informer le comité en continu de tout changement pertinent apporté à son organisation, son personnel ou ses procédures de placement, et

(f) se rendre disponible pour des réunions ou des discussions avec le comité selon des attentes raisonnables.

Le gardien de valeurs

3.4 Le gardien de valeurs doit :

(a) agir suivant les dispositions d'une convention de garde de valeurs,

(b) détenir la garde de l'actif de la caisse et exécuter les opérations,

(c) tenir les registres nécessaires pour assurer en tout temps la traçabilité des placements qui appartiennent à la caisse, et

(d) fournir des états financiers qui détaillent tous les changements relatifs à la valeur de la caisse.

Le conseiller en placement

3.5 Le conseiller en placement doit :

(a) préparer et présenter au comité un rapport sur la caisse et le rendement du gestionnaire au moins deux fois par année en se fondant sur des calculs du rendement des placements indépendants du gestionnaires,

(b) informer le comité des enjeux liés à la caisse et au gestionnaire quand ils se manifestent,

(c) conseiller le comité sur demande sur d'autres sujets qui peuvent être soulevés dans le contexte de la présente politique.

ARTICLE IV — CARACTÉRISTIQUES DE LA CAISSE

4.1 L'actif de la caisse provient d'une subvention de lancement accordée par le gouvernement du Canada pour financer les activités de base du CAC sur une période de dix ans. Il est de la responsabilité du CAC de voir à ce que les ressources financières de l'organisme soient suffisantes pour assurer la prestation d'évaluations crédibles, indépendantes et spécialisées de la science sous-tendant des grands enjeux d'intérêt public.

4.2 Selon les prévisions, les déboursements qu'exigeront les dépenses admissibles excèderont chaque année les intérêts et autres gains réalisés par la caisse de sorte que la totalité de l'actif sera entièrement déboursé à la fin de la période de 10 années. Par conséquent, assurer une liquidité suffisante pour couvrir les dépenses constitue un facteur essentiel dans l'élaboration de la présente politique.

ARTICLE V — CATÉGORIES DE PLACEMENT ADMISSIBLES

5.1 De temps à autre, et sous réserve de la présente politique, la caisse peut investir dans l'une ou la totalité des catégories et sous-catégories de placement suivantes, que ce soit directement ou par l'entremise de fonds communs détenant ces placements :

(a) « Titres à revenue fixe » :

- obligations et billets émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les municipalités et les sociétés
- titres adossés à des créances mobilières
- titres adossés à des prêts hypothécaires

(b) « Encaisse et équivalents (quasi-espèces) »

- certificats de dépôt auprès de banques
- acceptations bancaires
- bons du Trésor, effets de commerce et autres titres à court terme

5.2 La caisse ne peut faire des placements ou autrement s'engager dans les catégories d'actif ou instruments suivants :

(a) actions émises par des sociétés quelles qu'elles soient,

(b) fonds spéculatifs ou fonds de fonds spéculatifs,

(c) instruments à revenu fixe ayant une cote de crédit moindre que A- auprès de Standard & Poors ou Fitch Ratings; A3 auprès de Moody's ou A- auprès de DBRS; les titres sans cote de crédit seront présumés avoir failli aux présentes cotes,

(d) produits dérivés ou tout instrument comprenant des produits dérivés ou en présentant les caractéristiques,

(e) valeurs mobilières non négociables,

(f) marchandises,

(g) pensions de titres dont la détention n'est pas autorisée dans le portefeuille, et

(h) opérations sur marge ou toute forme d'opération de levier financier.

5.3 L'actif de la caisse ne peut être placé directement ou indirectement dans des titres d'une personne désignée par le règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme, ou prêté ou utilisé pour le bénéfice d'une telle personne.

5.4 Aucune partie de la caisse ne peut être placée dans des valeurs libellées en devises autres que canadiennes.

ARTICLE VI — RÉPARTITION DE L'ACTIF

6.1 L'objectif fondamental est de réduire l'incertitude quant à la capacité de la caisse de respecter un échéancier de déboursement qui couvre les dépenses admissibles. La maximisation du rendement est un objectif secondaire. Les objectifs fondant la conception de la présente politique sont de :

(a) maintenir la sécurité du capital,

(b) assurer une protection adéquate contre l'inflation, et

(c) maximiser le rendement des placements dans les limites imposées par l'accord de financement.

6.2 Les échéances et les durées des placements doivent être raisonnablement assorties à la courbe des déboursements prévue pour la caisse. Dans la mesure où le calendrier des déboursements n'est pas connu, les placements doivent être investis dans des titres d'une durée à l'échéance d'une année ou moins.

6.3 La répartition prévue par la politique entre les avoirs en encaisse et équivalents et les titres à revenu fixe variera avec le temps pour tenir compte des déboursements prévus et de l'horizon résiduel de placement.

6.4 Le rendement de la caisse sera évalué suivant un univers de référence, fondé sur les indices de Scotia Capital pondérés pour refléter approximativement la durée des déboursements.

6.5 Les risques que court le CAC comprennent :

(a) le risque que les rendements à long terme des marchés ne soient pas conformes aux attentes,

(b) le risque de volatilité annuelle des rendements, ce qui signifie que, dans une année donnée, le rendement obtenu puisse être très différent du rendement attendu (le rendement obtenu peut aussi être négatif), et

(c) dans la mesure où un style de gestion actif est utilisé, le risque que le rendement additionnel attendu d'une gestion active par rapport à une gestion passive ne soit pas réalisé, ou qu'il soit négatif.

ARTICLE VII — DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE ET RESTRICTIONS

7.1 La caisse conservera un niveau prudent de diversification, sous réserve des exclusions définies aux paragraphes 5.2, 5.3 et 5.4 et des limites ci-dessous établies selon la valeur marchande de la caisse.

7.2 Pour le portefeuille de titres à revenu fixe de la caisse :

(a) Tous les titres doivent être facilement négociables.

(b) Pas plus de 10 % de la caisse ne doit être investi dans les titres d'un même émetteur, ou de deux entités affiliées ou plus, à l'exception de ceux émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou une province canadienne ayant une cote de crédit de « A » ou plus.

(c) Pas plus de 20 % de la caisse ne doit être investi dans des titres détenant une cote de crédit de « A » (y compris toutes les sous-catégories de cette cote) d'au moins une des agences reconnues de cotation des titres.

(d) Pas plus de 70 % de la caisse ne doit être investi dans des titres détenant une cote de crédit de « AA » (y compris toutes les sous-catégories de cette cote) d'au moins une des agences reconnues de cotation des titres.

(e) Pas plus de 80 % de la caisse ne doit être investi dans des titres qui ne sont pas émis ou entièrement reconnus et garantis par le gouvernement du Canada ou par une province.

(f) Les titres adossés à des créances mobilières doivent être cotés par une agence de cotation des États-Unis pour en assurer la liquidité.

(g) Les titres adossés à des prêts hypothécaires doivent être pleinement garantis par le gouvernement du Canada ou une province canadienne ayant une cote de crédit de « A » ou plus.

7.3 Tous les placements de la caisse en quasi-espèces doivent avoir une cote de crédit minimale de « R-1 » (faible) ou l'équivalent et être facilement négociable ou rachetable.

7.4 Toutes les cotes de crédit des titres d'emprunt se fondent sur les cotes définies par le Dominion Bond Rating Service (DBRS) ou des cotes équivalentes définies par d'autres grandes agences de cotation des titres. Dans le cas des titres cotés par plusieurs agences, c'est la cote la plus faible accordée par une grande agence de cotation des titres qui doit être retenue.

7.5 Si la cote de crédit d'un titre chute sous le niveau acceptable après l'achat, le gestionnaire doit retirer le titre de la caisse dès que possible, en prenant garde toutefois de ne pas compromettre le rendement indûment. Le gestionnaire doit informer le comité sans délai par écrit lorsqu'un tel changement de cotation résulte en un défaut de conformité.

ARTICLE VIII — PRÊTS ET EMPRUNTS

8.1 Aucune portion de la caisse ne peut être prêtée à une tierce partie, autrement que par l'achat de titres qui répondent aux exigences de la présente politique pour les placements en revenu fixe ou en quasi-espèces.

8.2 Le gestionnaire ne peut emprunter ni donner en garantie ou grever tout élément d'actif de la caisse, sauf en cas de découvert temporaire se produisant dans le cours normal de la gestion quotidienne du portefeuille.

ARTICLE IX — ÉVALUATION DES PLACEMENTS

9.1 Les placements en titres négociables doivent être évalués à leur valeur marchande par le gardien de valeurs, au moins une fois par mois.

9.2 Les placements dans des fonds communs doivent être évalués à la valeur des unités au moins une fois par mois par le gardien de valeurs desdits fonds communs. Le gardien de valeurs de la caisse a la responsabilité de demander et d'enregistrer la valeur des unités sur une base mensuelle.

ATICLE X — CONFLITS D'INTÉRÊTS

10.1 Tout membre du comité ou tout agent ou conseiller du comité, ou toute personne engagée pour effectuer les placements ou l'administration de la caisse, qui a ou qui acquiert un intérêt important, direct ou indirect, dans toute affaire concernant la caisse, ou qui pourrait tirer un avantage certain de la connaissance des avoirs investis par la caisse ou des décisions de placement de la caisse, ou de sa participation à celles-ci ou en vertu de celles-ci, doit informer par écrit dans les meilleurs délais le président du comité du conflit d'intérêt possible. Le président doit à son tour en aviser immédiatement tous les membres du comité et le comité doit décider des mesures à prendre. Ladite personne doit s'abstenir par la suite de prendre toute décision concernant l'objet du conflit, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par une décision unanime des autres membres du comité.

10.2 Tout gestionnaire doit fournir au comité ses lignes directrices internes concernant l'achat de titres de membres de sa propre organisation, de sociétés affiliées ou d'entités dans lesquelles le gestionnaire ou ses sociétés affiliées possèdent d'importants intérêts ou dans lesquels tous employés du gestionnaire, ou le conjoint ou les enfants dudit employé possèdent d'importants investissements.

10.3 Toute divulgation d'intérêt en vertu du présent article doit être consignée au procès-verbal de la réunion applicable du comité.

10.4 Tout manquement par une personne au respect des règles énoncées dans le présent article ne doit pas, en lui-même, annuler toute décision, contrat ou autre affaire.

10.5 Le comité doit s'assurer qu'il existe des règles appropriées touchant les conflits d'intérêts et qu'elles sont respectées par tout gestionnaire. Au minimum, il est attendu que le code de déontologie et les normes de conduite professionnelle adoptés par le CFA Institute doivent s'appliquer à tout gestionnaire.

ARTICLE XI — SUIVI

11.1 Le comité, en collaboration avec son conseiller en placement, doit revoir régulièrement, au besoin, et au moins une fois par année :

(a) l'actif et les flux monétaires nets de la caisse,

(b) le rendement des placements et la gestion de la caisse et le rendement du gestionnaire par rapport aux objectifs de la politique et la stratégie de placement;

(c) les avoirs en portefeuille;

(d) les honoraires et frais associés à la gestion de la caisse; et

(e) la conformité avec la présente politique et la stratégie de placement.

À la suite d'une telle revue, le comité doit prendre les mesures qu'il juge prudentes et appropriées.

11.2 Le comité, en collaboration avec son conseiller en placement, doit se réunir avec le gestionnaire au moins une fois par année pour discuter du rendement des placements, des stratégies de placement, des rendements futurs espérés et de toute modification dans l'organisation du gestionnaire, ses procédures de placement et son personnel professionnel.

11.3 Le comité doit évaluer si toute information découverte lors des activités de suivi ci-dessus requiert une communication au Conseil.

ARTICLE XII — RÉVISION DE LA POLITIQUE

12.1 La présente politique doit être réexaminée au moins une fois par année pour déterminer si des modifications sont nécessaires ou souhaitables. Cette révision doit inclure, mais sans être limité à :

(a) des changements dans les dépenses projetées de la caisse,

(b) des révisions dans le rapport risque-rendement à long terme prévu,

(c) des changements dans les objectifs financiers et la tolérance à l'égard du risque financier du CAC,

(d) des lacunes dans la politique qui se manifestent dans sa mise en application, et

(e) des recommandations d'un gestionnaire.

Council of Canadian Academies
Conseil des académies canadiennes